

# VILLE DE RIORGES

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **23 MAI 2019** - 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

N° 1\_1

OBJET :

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 24 mai 2019.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 21 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Eric MICHAUD, Véronique MOUILLER, Jacky BARRAUD, Pascale THORAL, Alain CHAUDAGNE, *adjoints* ; Bernard JAYOL, Alain ASTIER, Roland DEVIS, Christian SEON, Nicole AZY, Pierre BARNET, Brigitte MACAUDIERE, Thierry ROLLET, Valérie MACHON, Elodie PINSARD-BARROCAL, André CHAUVET, Chantal LACOUR, Andrée RICCETTI, Jacqueline RUBLON, Monique VIAL *conseillers municipaux*.

*Absents avec excuses :*

Martine SCHMÜCK, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Nabih NEJJAR, Stéphane JEVAUDAN, *adjoints* ; Gilles CONVERT, Michelle BOUCHET, Isabelle BERTHELOT, Blandine LATHUILIERE, Suzanne LACOTE, Martine LAROCHE-SZYMCZAK, Florence COLOMB, *conseillers municipaux*.

*Absent sans excuses :* Guy CONSTANT

*Secrétaire élu pour la durée de la session :* Alain ASTIER

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée, le pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Martine SCHMÜCK	Jean-Luc CHERVIN
Nathalie TISSIER-MICHAUD	Véronique MOUILLER
Nabih NEJJAR	Eric MICHAUD
Stéphane JEVAUDAN	Bernard JAYOL
Gilles CONVERT	Roland DEVIS
Michelle BOUCHET	Jacky BARRAUD
Isabelle BERTHELOT	Pascale THORAL
Blandine LATHUILIERE	Pierre BARNET
Suzanne LACOTE	Monique VIAL
Martine LAROCHE-SZYMCZAK	Andrée RICCETTI
Florence COLOMB	Jacqueline RUBLON

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

1 élu absent sans pouvoir (Guy CONSTANT)

ADMINISTRATION GENERALE

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE  
DEPUIS LA CONVOCATION A LA SEANCE DU 21 MARS 2019,  
EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal qu'il lui a accordé une délégation de pouvoirs en vertu de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales et en cas d'absence ou d'empêchement, à Martine SCHMÜCK, première adjointe. Depuis la convocation à la séance du 21 mars 2019, les décisions municipales suivantes ont été prises :

2019.15	Entretien des surfaces minérales sur la voirie communale - Approbation de l'accord-cadre avec la société 3E4D <i>De Poncins (42210) pour les montants minimum et maximum annuels suivants :</i> <i>- minimum : 15 000 € TTC</i> <i>- maximum : 25 000 € TTC</i> <i>Durée initiale un an renouvelable trois fois</i>	25 mars 2019
2019.16	Convention d'occupation à titre précaire du logement B3 - Groupe scolaire de Beaucueil <i>Pour une durée de un an</i>	27 mars 2019
2019.17	Convention d'occupation à titre précaire du logement B6 - Groupe scolaire de Beaucueil <i>Pour une durée de un an</i>	27 mars 2019
2019.18	Salle du Grand Marais - Mise à disposition avec jauge dérogatoire - Approbation d'une convention à passer avec l'Association "Autour d'Anaïs" <i>Pour un concert le 12 avril - S'agissant d'un concert debout, la jauge qui est normalement de 512 personnes, est portée à 899 conformément à l'avis du service des préventionnistes du SDIS de Roanne</i>	8 avril 2019
2019.19	Location de huit garages situés allée Ernest Girard à Riorges - Approbation d'une convention à passer avec OPHEOR <i>Pour une durée de 12 ans – Loyer mensuel 28,76 € TTC par garage, soit au total 230,08 € TTC</i>	17 avril 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20190523-1\_1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2019

Affichage : 24/05/2019

.../...

2019.20	Installations informatiques de l'hôtel de ville - Contrats d'acquisition de modules complémentaires, de maintenance et d'assistance d'une partie des logiciels, conclus avec la société CIRIL - Approbation d'un avenant <i>Modules complémentaires :</i> - <i>Gestion des bureaux de vote 1 657,50 € HT</i> - <i>Saisie et proclamation des résultats : 850 € HT</i> + <i>maintenance et assistance des logiciels (Civil Net Elections et Civil Net Patrimoine) pour un coût annuel de 3 766,48 € HT</i>	23 avril 2019
2019.21	Logiciel 3ème ACTE - Approbation d'un contrat de maintenance conclu avec la société DIGITICK group <i>De Marseille, pour un an, renouvelable trois fois</i> <i>Pour un coût annuel de 1 102,50 € HT</i>	23 avril 2019
2019.22	Vente en ligne de billets de spectacles - Approbation d'un contrat de mise à disposition et de maintenance du logiciel SATORI ON LINE conclu avec la société DIGITICK group <i>De Marseille, pour un an, renouvelable trois fois</i> <i>Redevances annuelles :</i> - <i>584,19 € HT pour l'administration et l'hébergement de la solution de vente en ligne</i> - <i>939,38 € HT pour la maintenance de la solution de vente en ligne</i> - <i>332,80 € HT pour un forfait de 100 transactions avec un coût supplémentaire à partir de la 101<sup>ème</sup> de 0,09 € HT par transaction</i>	23 avril 2019
2019.23	Régie d'avance pour le paiement de menues dépenses - Acte constitutif d'une régie d'avances - Modification <i>Ajout de la possibilité de rembourser les dépenses effectuées</i>	13 mai 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le conseil municipal donne acte de ces décisions à l'unanimité.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 24 mai 2019

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN